ОО/НО

BURKINA FASO

Unité- Progrès- Justice

DECRET N°2010 __ __ /PRES

portant convocation du corps électoral pour le premier tour de l'élection du président du

Faso.

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

25/02/2010

VU la constitution;

VU la loi n°014-2001/AN du 3 juillet 2001 portant Code électoral ensemble ses modificatifs;

VU le décret n°2006-447/PRES/PM/MATD du 13 septembre 2006 portant nomination du Président et des Vice-présidents de la Commission électorale nationale indépendante (CENI);

DECRETE

Article 1: Le corps électoral du Burkina Faso est convoqué le dimanche 21 novembre 2010 pour le premier tour de l'élection du Président du Faso.

Article 2: Le scrutin est ouvert à six (06) heures et clos à dix huit (18) heures.

Article 3: Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 9 mars 2010.

Blaise COMPAORE

